

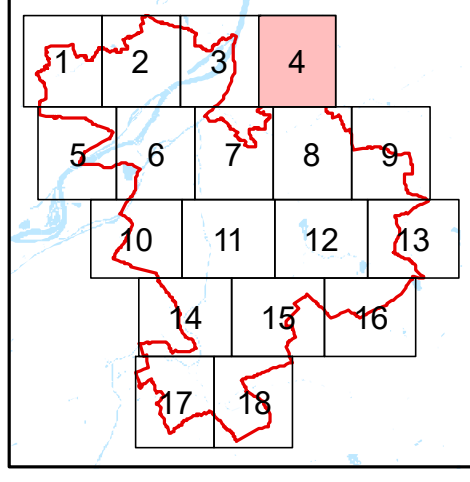
PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

DOCUMENT GRAPHIQUE

II-1 4

ECHELLE : 1/2000^o



REVISIONS	MODIFICATIONS	MOIS & JOUR	MOIS EN COMPATIBILITE
DCM 18/12/2008	DCM 24/02/2009	AMM 24/02/2009	AP 27/05/2009
DCM 27/02/2011	DCM 26/11/2009	AMM 20/01/2011	
DCM 27/02/2011	DCM 26/04/2010	AMM 10/03/2011	
	DCM 26/09/2010	AMM 05/09/2017	
	DCM 30/06/2011	AMM 11/12/2018	
	DCM 26/02/2013	AMM 06/03/2020	
	DCM 05/07/2012		
	DCM 26/09/2013		
	DCM 25/09/2016		
	DCM 15/12/2016		
	DCM 06/01/2017		
	DMF 05/02/2018		
	DMF 15/02/2018		
	DMF 03/03/2020		

Metz Métropole
Pôle Planification
11 boulevard Spéaense

Ville de Metz
Pôle Urbanisme
14 route de Thionville

AGURAM
3 rue Marconi

LEGENDE

- Unité communale
- Unité de zone

- Prescriptions relatives au patrimoine végétal et bâti
- Parcelle sauvegardée
- Espace boisé classé
- Parcelle à réhabiliter

- Prescriptions d'aménagement
- Tracé fixe d'une voie
- Santé énergétique
- Emprise minimale d'une voie
- Dimension minimale d'une placette

- Principe de création de place
- Principe de station T.C.S.P.
- T.C.S.P. tracé de principe
- Cheminement piétonnier, tracé de principe
- Piste cyclable, tracé de principe
- Principe de création ou de prolongement d'une voie
- Principe de principe d'une voie
- Principe de principe d'une voie ou d'un espace public
- Principe de principe d'une voie à dominante mixte
- Zone délimitée par les tangentes au chemin, lot, signalétique
- les tracés prévus par l'article 281, 2° de la LOTI
- Grands équipements localisés : site d'implantation et emprise indicatifs
- Tracé fixe d'une voie
- Santé énergétique
- Emprise minimale d'une voie
- Dimension minimale d'une placette
- Principe de masse boisée
- Espace public aménagé en parc ou espace vert pouvant accueillir les équipements et les services autorisés par le règlement
- Autre
- Chemin piéton à conforter ou à créer
- Chemin piéton existant à maintenir

